



Séance du 31 janvier 2013.

**Présents** : *Mmes et MM.* BELLOT François, Bourgmestre-Président ;  
DERMAGNE Pierre-Yves, de BARQUIN Jules, MULLENS-MOREAU Corine,  
LEJEUNE Janique et VUYLSTEKE Pierre, Echevins ;  
BILLIET Léonard, de BRABANT Martin, DEFAUX Julien, DUBOIS-LEVOISIN  
Jean-Marie, LEJEUNE Jean-Pol, MARION-HERMAN Rose, WIRTZ-Van der  
SNICKT Leslie, ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, DAVIN Christophe,  
DELCOMMINETTE René, HERMAN Yvon, LAVIS Thierry, LIBOTTE Laurent,  
MANIQUET Albert, LECOCQ Marie et THERASSE Rudy, Conseillers ;  
BARTHELEMY Isabelle, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;  
PIRSON Luc, Secrétaire communal.

**Délibération n° 004/2013.**

**COMPTES ANNUELS COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2010.**

Le Conseil Communal ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et en particulier les articles L1122-23, L1312-1, L1313-1, L 3131-1, § 1<sup>er</sup>, 6<sup>o</sup>, L 3132-1 et L 3132-2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05.07.2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, et en particulier le chapitre IV du titre IV (articles 66 à 75) relatif aux comptes annuels ;  
Vu la circulaire ministérielle du 14.02.2008 relative aux pièces justificatives ;

Vu les comptes annuels de l'exercice 2010 comprenant le compte budgétaire, le compte de résultats et le bilan ;

Vu le rapport rédigé en application de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la délibération du Collège Communal, en date du 15.10.2012, n° 1828/2012, relative à la certification des comptes annuels 2010 ;

Entendu les commentaires de Monsieur le Receveur communal ;

ECOUTE le commentaire du Collège Communal sur le contenu du rapport sur le compte ;

PAR 21 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS :

ARRETE les comptes annuels de l'exercice 2010 :

Récapitulatif des comptes de l'exercice 2010 :

1° le compte budgétaire de l'exercice 2010 :	ordinaire	extraordinaire
Résultat budgétaire (droits constatés nets-Engagements) :	+ 1.307.161,65	- 5.718.119,52
Résultat comptable (droits constatés nets-Imputations comptables) :	+ 1.393.375,62	- 2.112.022,04
2° le compte de résultats au 31.12.2010 :		
Boni d'exploitation : 166.348,98 EUR		
Boni de l'exercice : 589.728,42 EUR		
3° le bilan au 31.12.2010 :		
Actif/Passif : 130.405.918,40 EUR		

**VILLE DE ROCHEFORT**



**PROVINCE DE NAMUR  
ARRONDISSEMENT DE DINANT**

**Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique**

Séance du 31 janvier 2013.

**Délibération n° 004/2013 (suite 2).**

---

Expédition de la présente délibération, des comptes communaux et des pièces justificatives requises sera transmise au Collège Provincial du Conseil Provincial, pour approbation.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,  
(s) L. PIRSON.

Le Président,  
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,  
Rochefort, le 1<sup>er</sup> février 2013.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

L. PIRSON.

F. BELLOT.